

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS141

présenté par

Mme Gruet, M. Hetzel, M. Juvin et M. Bazin

ARTICLE 9

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« préparation magistrale »

le mot :

« substance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme "substance létale" est plus précis et reflète mieux l'objet utilisé, évitant ainsi les confusions liées à l'expression technique "préparation magistrale".

Cette modification simplifie la lecture du texte pour les citoyens tout en préservant sa rigueur juridique et médicale.